

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 30 AOÛT 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le six septembre deux mil dix-huit à vingt heures

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Révision tarifs cimetièrre - Année 2019
- 2 - Commerce
- 3 - Restaurant scolaire
- 4 - Modification de durée de travail du poste d'ATSEM
- 5 - Inauguration « aménagement du centre bourg »
- 6 - Carrière Baglione
- 7 - Projet du SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 06 SEPTEMBRE 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier GENDRON, Maire.

Étaient présents : M. Didier GENDRON, M. Philippe PLU, M. David GOUGEON, M. Jürgen VERLEUR, M. Emmanuel VIOT, Mme Maryline GENIER, M. Christophe LIVET, M. François BERSON, M. Rudy OSMONT, Mme Annick COLIN

Étaient absents excusés : Mme Brigitte RUAULT, M. Joël TESTIER (a donné procuration à M. Didier GENDRON), et Mme Sylvie GUIARD,

Était absente non excusée : Mme Sabrina GAREL

Secrétaire de séance : M. Philippe PLU

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter à l'ordre du jour :

- Indemnité de gardiennage des églises communales

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 05 juillet 2018 a été approuvé à l'unanimité.

1 - RÉVISION TARIFS CIMETIERE - ANNÉE 2019

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions funéraires dans le cimetière communal pour l'année 2019 comme suit :

- A compter du 1^{er} janvier 2019, le prix pour une concession de caverne de 1m² est de 70€ pour 30 ans
- A compter du 1^{er} janvier 2019, le prix pour une concession traditionnelle de 2m² est de 124€ pour 30 ans

2 - COMMERCE

Le restaurant l'Olivier est fermé définitivement depuis fin août 2018. Le conseil municipal demande qu'un inventaire du matériel acheté par la commune soit fait. De plus, Monsieur le Maire va se renseigner sur l'avenir de la licence IV.

Enfin, il faut effectuer une recherche des aides et subventions pour le projet de réhabilitation du commerce.

3 - RESTAURANT SCOLAIRE

Suite à la fermeture du restaurant l'Olivier qui préparait les repas pour les enfants du restaurant scolaire, la société Convivio, en partenariat avec le chef de cuisine de l'école Sainte Ursule à Château-Gontier, les prépare et les apporte en liaison chaude vers 11h45 chaque jour.

4 - MODIFICATION DE DURÉE DE TRAVAIL DU POSTE D'ATSEM

Mme Nathalie GUEHERY, ATSEM pour la classe GM/CP, s'est mise en disponibilité à compter du 1^{er} septembre 2018, il a donc fallu la remplacer, principalement, pour le temps de la sieste des enfants, ce qui a amené à augmenter le temps de travail de Mme Sonia LEBREC, ATSEM pour la classe petite et moyenne section maternelle.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent d'augmenter le temps de travail de Mme Sonia LEBREC et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5 - INAUGURATION « AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG »

Lors de la dernière réunion de conseil, il a été décidé que l'inauguration des travaux du centre bourg aura lieu le samedi 22 septembre. Les invitations ont été envoyées fin août.

Concernant la préparation de cet évènement, le vin d'honneur sera organisé par le café de la Place de Villiers-Charlemagne et Festi Concept installera la tente de réception dans la cour de l'école. Enfin, un pupitre sera prêté par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Par ailleurs, il ne reste que les panneaux de signalisation à poser.

6 - CARRIERE BAGLIONE

Dans le cadre de la pérennisation et du développement de ses activités, la SAS Baglione sollicite la commune de Maisoncelles-du-Maine afin que les futures zones exploitables en carrière soient prises en compte dans la rédaction du PLUi en tant que zone au sein de laquelle l'exploitation des carrières sera autorisée. L'ensemble parcellaire sollicité par l'extension du zonage carrière est de 334 994m². Une réunion de la commission « carrière » aura lieu courant septembre sur ce sujet.

7 - PROJET DU SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AVAL

Le SAGE Sarthe Aval est l'outil de planification et de gestion de l'eau sur le territoire. Le 5 juin dernier, la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sarthe Aval a validé le projet de SAGE du versant de la Sarthe Aval. Les 4 objectifs sont :

- gouverner le SAGE
- améliorer l'hydrologie, la morphologie des cours d'eau et préserver les milieux aquatiques
- mieux aménager le territoire : gérer de manière préventive et curative les évènements naturels et anthropiques
- mieux gérer les usages, via une gestion qualitative et quantitative.

Conformément au code de l'environnement, le conseil municipal doit donner son avis.

Après délibération et à l'unanimité, les conseillers municipaux donnent un avis favorable à ce projet et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

De même, le conseil municipal doit donner son avis sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez au syndicat mixte à créer pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des bassins versants de la Jouanne, du vicoin, de l'Ouette, et des affluents de la Mayenne dans l'emprise territoriale de Laval Agglomération, syndicat mixte dénommé « JAVO ». Il en est de même sur l'adhésion de la Communauté de Communes au syndicat mixte « fermé » à créer pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des bassins versants de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, de la Voutonne, de la Bouchardière, du Rau de Parcé et des affluents directs de la Sarthe sur le périmètre de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe, syndicat mixte dénommé « SBeMS ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez aux syndicats mixtes « JAVO » et « SBeMS » et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

8 - INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES

Par circulaire adressée par la Préfecture, le plafond indemnitaire alloué pour le gardiennage de l'église demeure en 2018 celui fixé pour 2017, soit un montant de 479.86€. Ce montant sera divisé au prorata du temps passé pour chacune des gardiennes (4 mois pour Mme GARNIER et 8 mois pour Mme BOULAY).

Les Membres du Conseil Municipal après délibération :

- ACCEPTENT le versement de cette indemnité à Madame Yvonne GARNIER et à Mme Marie-Josèphe BOULAY au prorata de leur temps passé pour chacune d'entre elles, domiciliées dans la commune et autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

Par ailleurs, l'église a été fermée pendant toutes les vacances estivales pour cause de vandalisme à l'intérieure.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Compteurs Linky

Les compteurs Linky seront posés sur la commune de Maisoncelles-du-Maine courant septembre-octobre par la société PA Energie - Painhas S.A., partenaire d'ENEDIS.

2 - Terrain

Monsieur le Maire a rencontré M. et Mme BRUNEAU pour l'acquisition d'un terrain.

3 - Nid de frelons

La société FARAGO est intervenue mercredi 05 septembre pour détruire le nid de frelons situé à l'arrière de la mairie en dessous de la toiture.

4 - Radio France Bleu Mayenne

Une émission radio a eu lieu le jeudi 06 septembre sur le site de l'Astronomie.

5 - Lieu-dit

Une remarque a été faite concernant d'acheter des panneaux afin d'indiquer quelques lieux-dits sur la route de la Blanchetière.

6 - Espace déchets

Des remarques sont apportées concernant l'incivilité de certains administrés sur l'espace déchets.

Prochaines réunions de conseil :

- Vendredi 05 octobre 2018
- Jeudi 08 novembre 2018
- Jeudi 13 décembre 2018

Réunion commission communication : mercredi 19 septembre à 18h30